

Paris, le 14 juin 2011

Communiqué de presse

## La Fondation Bouygues Telecom soutient les projets associatifs de ses clients

A l'occasion de ses 5 ans, la Fondation Bouygues Telecom a décidé de soutenir 30 associations parrainées par ses clients à hauteur de 5 000 € chacune. Cet accompagnement a pour objectif de participer à un projet d'une association de proximité.

Pour Olivier Roussat, directeur général de Bouygues Telecom, « *Le parrainage d'associations est une action forte que réalise la Fondation depuis 5 ans auprès de nos collaborateurs. Nous avons voulu pour cette date anniversaire l'ouvrir également à nos clients pour les accompagner eux aussi dans leurs engagements personnels* ».

Les dossiers de candidature des clients doivent répondre à certains critères de sélection :

- Le projet associatif doit s'inscrire dans l'un des 3 domaines d'intervention de la Fondation (protection de l'environnement, solidarité, promotion de la langue française) et avoir un objectif de sensibilisation ou de création de lien ;
- Etre client grand public Bouygues Telecom depuis plus d'un an et avoir 18 ans révolus ;
- Jouer un rôle au sein de l'association parrainée (salarié, bénévole, adhérent...) ;
- L'association soutenue doit avoir été créée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010...

Jusqu'au 31 août 2011, les clients Bouygues Telecom pourront déposer leur projet sur le site dédié <http://www.fondation.bouyguetelecom.fr>. La Fondation a mis en place une page Facebook pour répondre à l'ensemble des questions des clients concernant le parrainage d'associations ([www.facebook.com/fondationbouyguetelecom](http://www.facebook.com/fondationbouyguetelecom))

Les 30 projets seront sélectionnés par un jury composé de Christian Buchet (Secrétaire général du comité national de suivi du Grenelle de la Mer), du professeur Christophe Glorion (chirurgien en orthopédie et traumatologie pédiatrique à l'Hôpital Necker-Enfants Malades) et de Ronald Blunden (directeur de la communication de Hachette Livre), membres du Conseil d'administration de la Fondation. Les associations seront retenues en fonction de critères tels que l'impact de l'action proposée, la motivation du client parrain, l'originalité et la faisabilité du projet.



## **La Fondation Bouygues Telecom**

---

« Informer et créer du lien entre les individus », tel est le fil conducteur de chacune des initiatives de la Fondation Bouygues Telecom. Elle intervient dans trois domaines : l'aide aux personnes en difficulté médicale ou sociale (soutien à l'association Petits Princes), la protection de l'environnement (partenariat avec Surfrider Foundation Europe) et la promotion de la langue française (création du Prix Nouveau Talent avec le concours de Metro et Calmann-Lévy).

La Fondation Bouygues Telecom a également la particularité d'impliquer les collaborateurs de l'entreprise. Elle permet aux collaborateurs de bénéficier du statut de « volontaire ». Ils peuvent ainsi consacrer annuellement jusqu'à quatre demi-journées de leur temps de travail pour relayer sur le terrain les actions de la Fondation ou s'impliquer dans l'association parrainée. Pour Pierre Marfaing, président de la Fondation Bouygues Telecom, « *le parrainage d'associations par des collaborateurs permet de procurer une aide à des initiatives concrètes et locales, que la Fondation n'aurait pas pu trouver seule. Soutenir l'engagement personnel des collaborateurs apporte la diversité et la richesse d'expérience des associations de terrain, en complément de nos partenariats majeurs* ». Au total, Bouygues Telecom fait un don de 3 000 heures de travail à sa Fondation qui compte 710 volontaires.

### **Contact presse**

Adeline Soubie : 01 58 17 97 06

[asoubieb@bouyguetelecom.fr](mailto:asoubieb@bouyguetelecom.fr)

---

**www.fondation.bouyguetelecom.fr**

---